

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

TOUTES SPÉCIALITÉS

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

ET

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 3

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

LE CANDIDAT TRAITERA L'ENSEMBLE DES QUESTIONS

SUR LA COPIE D'EXAMEN

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	1/7

Ce sujet comporte trois questions : une en histoire, une en géographie et une en enseignement moral et civique.

La question 2 porte sur les situations d'un sujet d'étude (d'histoire ou de géographie). Le candidat a le choix entre deux possibilités.

Partie 1	Géographie : Sujet d'étude Les dynamiques des périphéries	page 3
Partie 2 Situation au choix	Histoire : Situation au choix - Les lois laïques des années 1880 <div style="border: 1px solid black; text-align: center; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">OU</div> - Briand et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat	pages 4 et 5 pages 6 et 7
Partie 3	Enseignement moral et civique Les enjeux civiques et moraux de la société de l'information	Page 8

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	2/7

GÉOGRAPHIE - Sujet d'étude : Les dynamiques des périphéries.

Question 1 (8 points)

1a. Identifiez sur ce planisphère les deux continents où ont lieu le plus d'événements sportifs internationaux depuis 1970.

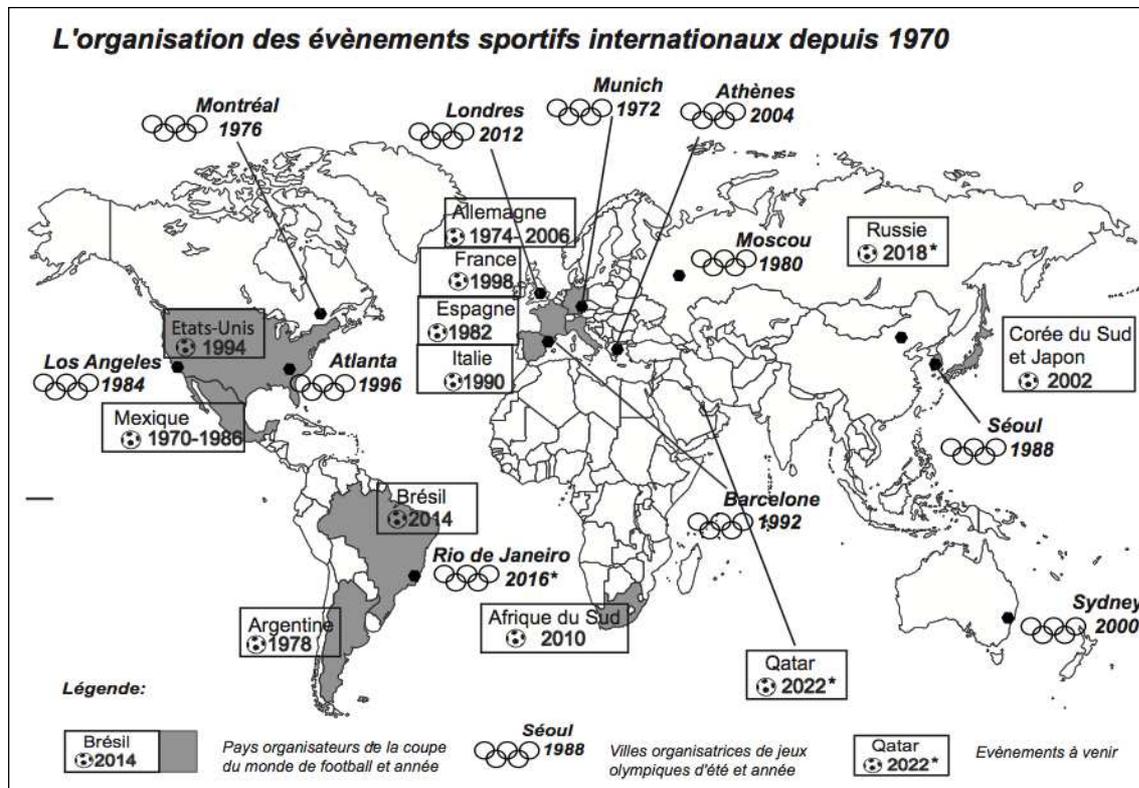
1b. Reproduisez le tableau ci-dessous et complétez-le

Années	Pays organisateurs d'un événement sportif.	Type de pays (Développés, émergents, PMA)
2002		
2004		
2016		
2018		
2022		

1c. Quels constats pouvez-vous faire à partir des réponses aux questions 1 et 2 sur l'implantation des grands événements sportifs ?

1d. A partir de l'exemple des événements sportifs et de vos connaissances, justifiez l'expression suivante : « Au XXI^e siècle, le monde est multipolaire ».

Document :



Source : données CIO et FIFA 2010

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	3/7

HISTOIRE– Situation du sujet d'étude : *La République et le fait religieux*
Le candidat a le choix entre les deux situations suivantes

Première situation : Les lois laïques des années 1880

Question 2 (8 points)

Document 1 :

2a. Présentez l'auteur du texte. Pourquoi s'adresse-t-il aux instituteurs ?

2b. Quelle nouvelle matière est enseignée dans les écoles après 1882 ?

2c. Quel enseignement disparaît ?

2d. A l'aide du texte, choisissez et justifiez une des affirmations suivantes.

A- A partir de 1882 l'école républicaine est un lieu où l'Eglise n'a plus sa place.

B- A partir de 1882 l'école républicaine est un lieu où chacun pratique sa religion comme il l'entend.

C- A partir de 1882 l'école républicaine est un lieu où il y a une seule religion obligatoire pour tous les élèves.

Document 1 et 2 :

2e. A l'aide de vos connaissances et du texte, identifiez dans la liste ci-dessous les 3 adjectifs qui caractérisent l'école française après les lois des années 1880. Vous les noterez sur votre copie :

Laïque, libre, religieuse, gratuite, obligatoire, facultative, morale, populaire, stricte.

2f. A l'aide des documents et de vos connaissances, expliquez dans court paragraphe comment les lois laïques ont transformé l'école française à la fin du dix-neuvième siècle.

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	4/7

Document 1 : Lettre de Jules Ferry aux instituteurs (27 novembre 1883)

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir sera la seconde année d'application de la loi du 28 mars 1882. [...] Des diverses obligations qu'elle vous impose, celle assurément qui vous tient le plus au cœur, celle qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique [...]

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique.

L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école. Le législateur n'a donc pas entendu faire une œuvre purement négative. Sans doute il a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous.

Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral ; c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage ou du calcul.

La lettre de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique,
Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques, N°75.

Document 2 : L'apprentissage de l'écriture : école de garçons de Damvillers (1899)



Site internet Canopé,

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	5/7

OU

Deuxième situation : Briand et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat

Question 2 (8 points)

2a. Recopiez sur votre copie et complétez le tableau suivant :

	Document 1	Document 2
Nom du journal		
Date de parution		

2b. Quel est le thème commun à ces deux textes ?

2c. Résumez en une phrase le point de vue de chaque article.

2d. Expliquez l'expression soulignée dans le document 2 : « la laïcisation définitive de l'Etat ».

2e. A partir de vos connaissances, racontez le rôle joué par Aristide Briand dans le vote de cette loi.

2f. A l'aide des documents et de vos connaissances, expliquez, dans un court paragraphe, le changement introduit dans la société française par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Document 1 : Le vote de la loi de séparation

« La journée d'hier, 6 décembre, sera une date historique ; mais elle brillera d'un triste éclat dans notre histoire. (...) Nous détruisons tout ce que nos pères avaient laborieusement construit. Il ne reste plus rien du Concordat, ou, pour mieux dire, des concordats qui, depuis près de cinq cents ans, ont maintenu chez nous une vie commune tolérable entre l'Eglise et l'Etat. L'imbécillité du moment que nous traversons en a fait table rase d'un seul coup, au petit bonheur, comme l'a dit M. Clémenceau*. L'Etat s'est dessaisi du droit qu'il avait toujours revendiqué, et depuis longtemps exercé, de nommer les évêques et les curés. Qu'en résultera-t-il pour la paix publique ? Tout le monde l'ignore. (...) »

Extrait d'un article, « Journal des débats politiques et littéraires », n° 340, vendredi 08 décembre 1907,

* Clémenceau : homme politique, sénateur en 1905.

Document 2 : Le lendemain d'une victoire historique

Le 6 décembre 1905 marque une date historique de premier ordre dans l'évolution de la démocratie française ; par le vote final du Sénat à la majorité de 79 voix, la séparation des Eglises et de l'Etat est un fait parlementaire accompli. (...) »

La laïcisation définitive de l'Etat, c'est l'accomplissement intégral de la besogne à laquelle s'étaient attelés, et les lumineux esprits de la Renaissance, et les juristes des droits de la société civile contre l'Eglise, et les encyclopédistes du XVIIIème siècle. C'est la reprise et l'accomplissement de la glorieuse entreprise de nos pères de la Révolution. Désormais, la conscience est libre.

Extrait d'un article, « Journal des débats politiques et littéraires », n° 340, vendredi 08 décembre 1907,

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	6/7

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE- *Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information*

Question 3 (4 points)

- 3a. A qui s'adresse ce document particulièrement ? Justifiez votre réponse.
- 3b. Quel est son objectif ? Pour quelles raisons cette communication est-elle nécessaire ?
- 3c. Selon vous, pourquoi le droit de vote est-il important dans une démocratie ?

Document : exposition sur le thème du droit de vote en France et des institutions françaises



L'espace numérique citoyen du Comité Quartier Epeule Eatc, Site Internet de la ville de Roubaix

B.E.P. TOUTES SPÉCIALITÉS	Durée	Session 2017	Page
ÉPREUVES : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	1h30	Coefficient 3	7/7